

Séance du 27 mai 2010

N°2010.05.B.10.

OBJET : ZAE SAINT MALO - SERVITUDE DE PASSAGE SUR F 2257

Le vingt-sept mai deux mille dix à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville de Monts sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2008 portant délégation au bureau du pouvoir d'approuver les servitudes de passage sur fonds privés ;

Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :

- **D'autoriser** le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre et Loire à établir à demeure sur la parcelle cadastrée section F n° 2257 à Esvres sur Indre une ligne électrique souterraine sur une longueur totale d'environ 51 mètres, et un coffret électrique en saillie donnant sur la voie publique pour l'extension du réseau de la ZAE St Malo.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

07 JUN 2010

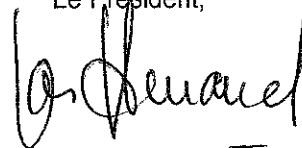
Publié ou notifié le :

- 9 JUN 2010

Pour extrait conforme



Le Président,



Jacques DURAND